

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 39-40 (1967)

Heft: 1

Artikel: Nos problèmes d'infrastructure : 300 milliards

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-126164>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

300 milliards

14

Au cours des vingt prochaines années, les pouvoirs publics – Confédération, cantons, communes – devront dépenser de 300 à 350 milliards de francs pour développer l'infrastructure du pays.

Ces prévisions ont été avancées par M. Martin Rotach, directeur de l'Institut d'aménagement local, régional et national de l'Ecole polytechnique fédérale, lors des récentes «journées d'étude» de l'Association suisse pour le plan d'aménagement national ou ASPAN.

Trois cents milliards! Un chiffre aussi énorme dépasse nos facultés imaginatives et ne signifie donc rien en lui-même. Cela explique sans doute que les pronostics de M. Rotach n'aient provoqué ni inquiétude dans le public, ni même de l'étonnement. Nous avons tellement pris l'habitude de jongler avec les millions lorsqu'il s'agit de l'Etat, que la valse des milliards nous entraîne sans peine. Quelques comparaisons sont donc nécessaires pour faire saisir ce que représente pareille somme. Trois cents milliards, ce sont, approximativement, 6 fois le revenu national suisse; 30 fois les dépenses annuelles de la Confédération et des cantons; 200 fois le budget du Département militaire, soit probablement plus que ce que notre pays a consacré à la défense nationale depuis 1291! Ce sont encore 50 000 fr. par habitant.

Quand on pense à l'ampleur de la tâche qui nous attend, quand on sait que l'aménagement du territoire national recouvre pratiquement toutes les activités du pays, de la construction de routes et de logements au développement de la recherche et de l'enseignement, en passant par la protection des eaux, de l'expansion industrielle et commerciale aux institutions sociales de toute nature, on ne saurait être exagérément surpris par l'énormité de la dépense. Reste à savoir comment nous parviendrons à régler l'addition, qui restera salée, même si l'on tient compte du

fait – essentiel – que les dépenses prévues pour l'aménagement du territoire ne sont pas à proprement parler nouvelles, mais qu'elles devront être «simplement» accrues dans de fortes proportions. Le problème financier a, bien sûr, retenu l'attention des participants aux travaux de l'ASPA. Dans ce domaine, le professeur Rotach a fait preuve d'optimisme. A son avis, l'accroissement du produit social brut doit permettre de payer le développement de l'infrastructure nationale. Toutefois, comme l'a constaté un autre orateur, lors du débat final, les possibilités d'investir ne sont pas illimitées et ne devraient pas dépasser le pouvoir de former, par des économies, de nouveaux capitaux. A quoi nous ajouterons qu'il conviendrait de se garder de décourager l'épargne par une fiscalité exagérée ou encore par des mesures dites sociales mais qui tendent souvent à transformer en dupes ceux qui ne dépendent pas la totalité de leurs revenus.

D'autres problèmes ont encore été évoqués aux journées d'étude de l'ASPA. Ainsi, le conseiller fédéral Tschudi a déclaré que la Confédération se devait de participer d'une manière accrue au développement de l'infrastructure. Financièrement, cela lui sera difficile, car elle ne nage pas dans l'opulence. En revanche, il est indispensable qu'elle puisse coordonner l'aménagement du territoire au niveau national. A cet effet, il conviendra de lui donner le plus tôt possible les compétences constitutionnelles nécessaires. Faisant écho à ces propos, M. Willy Rohner, de Saint-Gall, député au Conseil des Etats, réclama pour la Confédération le droit d'élaborer une loi-cadre prévoyant notamment que:

- sur l'ensemble du territoire suisse, la construction doit se développer selon un plan;
- les cantons délimiteront des zones à bâtir et des zones agricoles, en tenant compte des exigences que pose la protection des sites;
- la Confédération encouragera par des prêts la création de «points d'attraction» dans les régions économiquement faibles;
- elle devra améliorer le système de la péréquation financière et veiller à un meilleur équilibre entre les cantons et même les régions dont le développement économique est différent;
- il lui incombera aussi de coordonner les efforts des cantons.

Comme on voit, les pouvoirs de l'Etat central seraient considérablement renforcés. Que pareille perspective n'enchant pas les milieux soucieux de défendre l'autonomie cantonale, on s'en doute! Il faudra s'attendre à de vives réactions de leur part, d'autant que, comme l'a constaté le

milles et toutes les personnes seules contre la résiliation des baux sans justes motifs, la fixation des loyers à un niveau excessif et toutes autres exigences abusives.

III

Les lois et arrêtés d'application entreront en vigueur le 1^{er} janvier 1970.

*

Les signataires de la présente initiative autorisent son retrait en faveur seulement d'un contreprojet d'article

constitutionnel de l'Assemblée fédérale. Ce retrait ne pourra avoir lieu que par une déclaration écrite des personnes dont la liste nominative figure ci-après.¹

*

Le texte français est déterminant.

¹ Nous croyons que ce texte méritait d'être publié dans «Habitation» bien que la liste nominative ne soit pas établie. La position de l'USAL à laquelle les promoteurs de l'initiative se sont adressés sera prise très prochainement. Il ne nous appartient pas d'en préjuger. (Réd.)